

Faculté de Droit  
de Montpellier

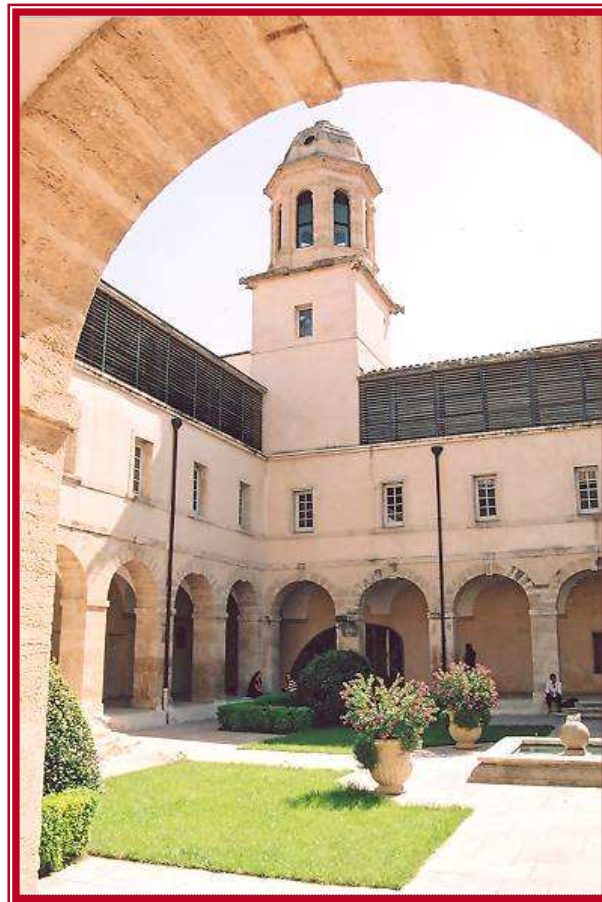
ECOLE DU DROIT DE L'ENTREPRISE



Université Montpellier 1

# MASTER II

## Droit des assurances



*Responsable*

**Anne Pélissier**

Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier

## PARTENAIRES

☞ Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA)

☞ Fédération nationale des syndicats d'agents  
généraux d'assurance (AGEA)

☞ Syndicat méditerranéen des courtiers en assurances et  
en réassurances (SMCAR membres de la FCA)

☞ *Association des directeurs de compagnie d'assurance (ADRECA)*

☞ *GROUPAMA SUD*

## OBJECTIFS

Le Master II droit des assurances offre aux étudiants titulaires d'un Master I de Droit une année de spécialisation en Droit des assurances.

La formation progressive permettra de stabiliser les bases de l'étudiant en droit des obligations afin de pouvoir en faire application à la matière de l'assurance. L'étudiant découvrira l'organisation et l'activité des établissements d'assurance puis étudiera les différents contrats proposés aux particuliers et aux entreprises de leur élaboration à leur exécution, tant amiable que contentieuse.

Résolument tourné vers la pratique du droit des assurances, le Master II proposera des enseignements dispensés en binômes par des universitaires et des professionnels de l'assurance. Il ne négligera pas les outils indispensables d'insertion professionnelle que sont le stage, la pratique de l'anglais, la maîtrise de l'informatique et l'aisance dans les techniques de communication.

Cette formation est destinée, non seulement, à la formation de cadres d'entreprise du secteur des assurances (souscripteur, risk-manager, gestionnaire production et sinistre, juriste assurance-vie), mais aussi à la spécialisation des juristes d'entreprises et des avocats.

# ENSEIGNEMENTS

## DROIT COMMUN DE L'ASSURANCE Semestre 1

UE 1

### DROIT DES OBLIGATIONS APPROFONDI

- ☞ Sources du droit des obligations
- ☞ Actes et faits juridiques
- ☞ Régime général des obligations
- ☞ Droit international des obligations

UE 2

### ECONOMIE ET ASSURANCE

- ☞ L'assurance dans l'économie
- ☞ Economie de l'opération d'assurance

UE 3

### CONTRAT D'ASSURANCE

- ☞ Droit commun du contrat d'assurance
- ☞ Technique contractuelle

UE 4

### ENTREPRISE ET ASSURANCE

- ☞ Les entreprises d'assurance
- ☞ Les intermédiaires d'assurance

UE 5

### OUVERTURE

- ☞ Anglais
- ☞ Informatique
- ☞ Aide à la recherche d'emploi, de stages
- ☞ Initiation à la recherche juridique

## DROIT SPECIAL DE L'ASSURANCE Semestre 2

UE 6

### ASSURANCE DES PARTICULIERS

- ☞ Assurance multirisque habitation
- ☞ Assurance automobile
- ☞ Assurance accidents de la vie
- ☞ Assurance vie
- ☞ Assurance de groupe, prévoyance
- ☞ Assurance de protection juridique

UE 7

### ASSURANCE DES ENTREPRISES

- ☞ Assurance de responsabilité civile professionnelle
- ☞ Assurance incendie
- ☞ Assurance risques industriels
- ☞ Techniques d'appel d'offre et marchés publics
- ☞ Assurance des établissements de santé
- ☞ Assurance construction

UE 8

### INDEMNISATION ET ASSURANCE

- ☞ Modes conventionnels de règlement des sinistres
- ☞ Contentieux de l'assurance

UE 9

### OUVERTURE

- ☞ Anglais
- ☞ Informatique
- ☞ Techniques de communication

UE 10

### STAGE

- ☞ D'un minimum de 7 semaines et d'un maximum de 12 semaines

## CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les examens, écrits et oraux, sont organisés, sur une seule session, dans le cadre de chaque Unité d'Enseignement (UE). Ils se déroulent en décembre pour les UE du 1<sup>er</sup> semestre et en mars pour celles du second. Un rapport de stage doit être déposé au mois de juin.

La remise des diplômes donne lieu à une manifestation annuelle à la Faculté de droit. Les meilleurs étudiants sont récompensés par les chambres syndicales des agents généraux et des courtiers ainsi que par l'association des directeurs et responsables de compagnies d'assurances Midi-Méditerranée.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le Master est ouvert aux étudiants titulaires d'un Master 1 de Droit. Par dérogation, peuvent être admis des étudiants titulaires d'un autre Master.

Le Master peut être dispensé au titre de la formation continue et des aménagements sont susceptibles d'être prévus à cet effet.

Les candidats sont retenus au terme de l'examen de leur dossier et, le cas échéant, d'un entretien.

*✍ Dossier à télécharger sur le site [www.cde-montpellier.com](http://www.cde-montpellier.com) ou à retirer au secrétariat du Centre du Droit de l'Entreprise*

*✍ Dépôt des dossiers : jusqu'au 20 juin au secrétariat du Centre du Droit de l'Entreprise*

## RENSEIGNEMENTS

✉ Centre du droit de l'entreprise

*Madame Roseline Terrones*

*Faculté de droit*

39, rue de l'université

34060 Montpellier

Bâtiment I, 3<sup>ème</sup> étage, bureau 3.04

☎ Téléphone : 04. 67. 61. 54. 36.

☎ Fax : 04. 67. 61. 54. 67.

✉ E-mail : [roseline.terrones@univ-montpl.fr](mailto:roseline.terrones@univ-montpl.fr)